

Redécoupage révolutionnaire

NAISSANCE DU VAR

L'abbé Sieyes, né à Fréjus, définit le cours de l'histoire avec son discours du 7 septembre 1789, jetant les bases d'une France découpée en départements.

Le 7 septembre 1789, moins de deux mois après la prise de la Bastille, un personnage de notre région, l'abbé Sieyes, né à Fréjus en 1748, prononce à l'Assemblée nationale un discours historique sur la réorganisation du pouvoir en France. Il propose une modification administrative du pays (à cette date, la France demeure encore un royaume avec Louis XVI à sa tête, la république ne sera instaurée qu'en septembre 1792 et Louis XVI décapité en 1793). Sieyes propose que la France soit divisée en départements. Mission est donnée à un certain Jean-Guillaume Thouret, de mettre en place cette réforme. Il va aller vite.

Un quadrillage de 83 carrés

Dès le 29 septembre, c'est-à-dire trois semaines plus tard, cet amoureux de la géométrie ne s'est pas embarrassé de scrupules : il a tout simplement pris une règle et un crayon et a imaginé un beau quadrillage de la France en quatre-vingt-trois carrés de 80 kilomètres de côté (à l'époque 18 lieues) qui formeront autant de départements. La dimension des côtés a été choisie afin que, dans chaque département, on puisse atteindre à cheval, en une journée, depuis n'importe quelle localité, la ville principale appelée chef-lieu.

Le citoyen Thouret présente

donc à l'Assemblée nationale sa carte de France divisée en damier de quatre-vingt-trois carrés égaux. Les députés éclatent de rire. Le quadrillage mathématique est absurde, les côtés des carrés coupant en deux des villages, des rivières, des montagnes. Thouret est invité à revoir sa copie. Il revient devant l'Assemblée moins d'une semaine plus tard, le 3 octobre, en ayant incurvé les côtés des carrés pour tenir compte des impératifs de la géographie. La rigueur mathématique en a pris un coup, mais la logique géographique a repris le dessus.

Cette fois-ci, les députés approuvent. Les nouveaux départements sont ainsi constitués.

Trois départements en Provence

La Provence, qui s'étend de la Camargue au fleuve du Var sera découpée en trois départements : les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône et le Var. Un quatrième viendra plus tard, le Vaucluse en 1793. Sa situation est en effet particulière : il possède en son centre un état indépendant, la Principauté d'Orange, fondée au XII^e siècle, dont le titre a été glorifié par le célèbre Guillaume d'Orange au XVI^e siècle. Pour ce qui est du Var, les limites nord, est et sud s'imposent : le Verdon, le fleuve du Var et la côte méditerranéenne. À l'ouest la question est plus délicate : il faut diviser en deux la distance

de 60 lieues existant entre les fleuves du Rhône et du Var. On tracera donc au milieu une ligne sud-nord. Elle se situera à égale distance de Marseille et de Toulon. On hésite cependant sur le sort des villages voisins de cette ligne : Cuges, Trets, Rians, Saint-Zacharie, Auriol, Pourcieux, Pourrières. Il faut trancher : Cuges, Trets, Auriol appartiendront aux Bouches-du-Rhône, Rians, Saint-Zacharie, Pourcieux et Pourrières au Var.

Neuf districts

Le 26 décembre 1790, les contours du département du Var sont adoptés. Le département portera le numéro 78, correspondant à son classement par ordre alphabétique. Le numéro 83 revint à l'Yonne. Le Var ne prendra son numéro définitif, 83, qu'en 1860, après l'accroissement du nombre de départements, intervenu au cours du demi-siècle et, en particulier, lors du rattachement à la France du Comté de Nice. Une fois les contours géographiques des départements établis, il fallut les découper en districts. On se basa sur les anciennes « vigueries ». Dans le Var, on supprima les plus petites, celles d'Aups et de Lorgues, qui furent rattachées à Draguignan. Quant à la viguerie de

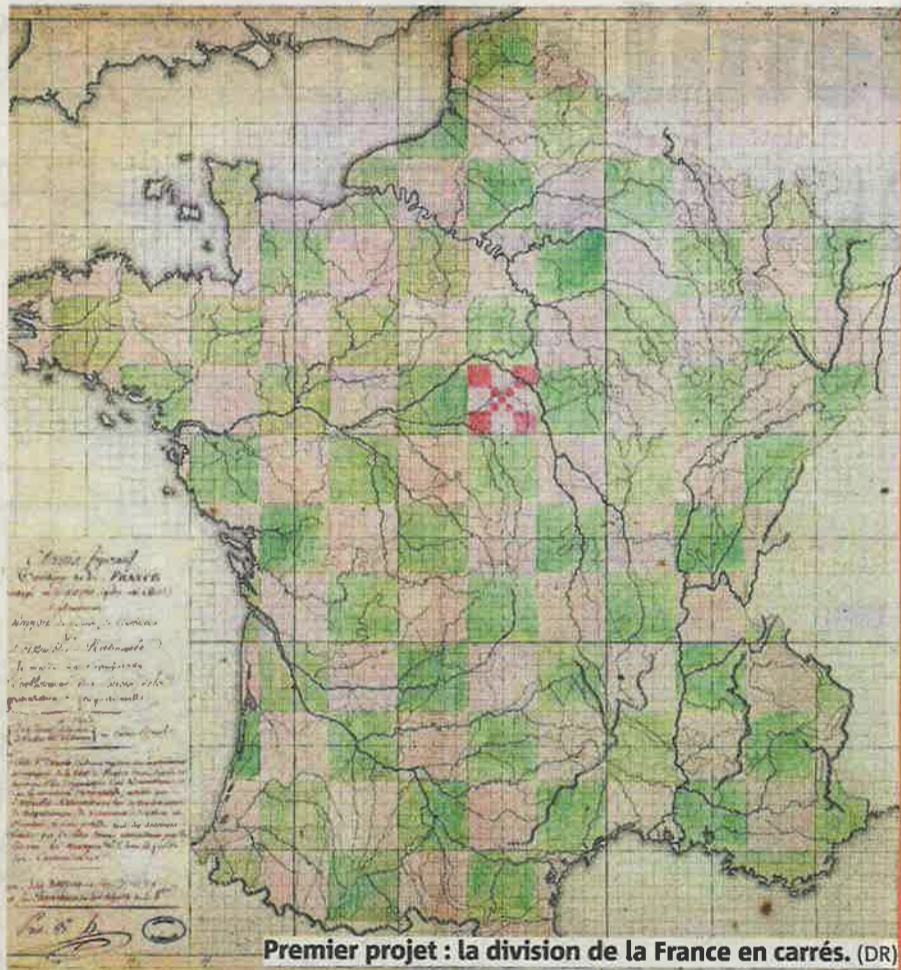
Draguignan, elle fut coupée en deux, de manière à créer un nouveau district à Fréjus. Neuf districts furent ainsi constitués : Barjols, Brignoles, Draguignan, Fréjus, Grasse, Hyères, Toulon, Saint-Maximin, Saint-Paul-de-Vence.

Restait le choix du chef-lieu. Toulon s'imposa, eu égard à son nombre de 22000 habitants. Mais la situation changea en 1793 lorsque cette ville se souleva contre la France révolutionnaire et sollicita l'aide des Anglais. L'armée française vint reprendre Toulon à l'issue d'un siège mémorable au cours duquel brilla un jeune militaire nommé Bonaparte. Pour être punie de sa « trahison », la ville de Toulon perdit son statut de chef-lieu au profit de Grasse. Cette situation ne durera que jusqu'en 1795, où Brignoles recevra ce titre, puis Draguignan en 1797.

Toulon ne se retrouva préfecture qu'en 1974.

Deux siècles s'étaient écoulés et, de 78, le Var était devenu 83.

ANDRÉ PEYRÈGNE
magazine@nicematin.fr



Premier projet : la division de la France en carrés. (DR)

Et les Alpes-Maritimes ?

Le département des Alpes-Maritimes fut créé une première fois, à l'ouest du fleuve le Var, en 1793, lorsque les troupes révolutionnaires françaises envahirent le comté de Nice. Ce département comprenait Monaco et allait jusqu'à San Remo.

En 1860, après le second rattachement de Nice à la France, le département des Alpes-Maritimes fut redessiné, englobant les villes de Grasse, Cannes, Antibes, ainsi que le fleuve Var qui ne coulerait désormais plus dans le département portant son nom. Dans ce nouveau découpage, San Remo, Tende et La Brigue restaient italiennes et Monaco redevenait une Principauté autonome. À la suite d'un référendum organisé après la Seconde Guerre mondiale, le 12 octobre 1947, les parties hautes des vallées de la Vésubie et de la Tinée ainsi que les communes de La Brigue et de Tende furent rattachées à la France et, en conséquence, au département des Alpes-Maritimes.